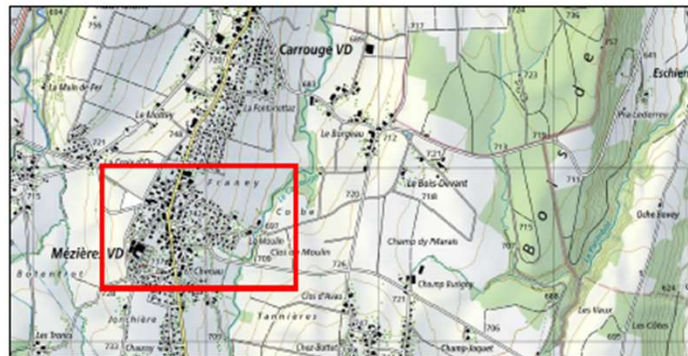


COMMUNE DE JORAT-MEZIERES

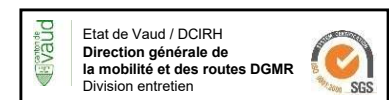


Signalisation générale Mézières



Concept de circulation générale - 30 km/h

Modifications et compléments nécessaires à la mise en place des zones 30



Date	Dessin
22.7.2024	dbn

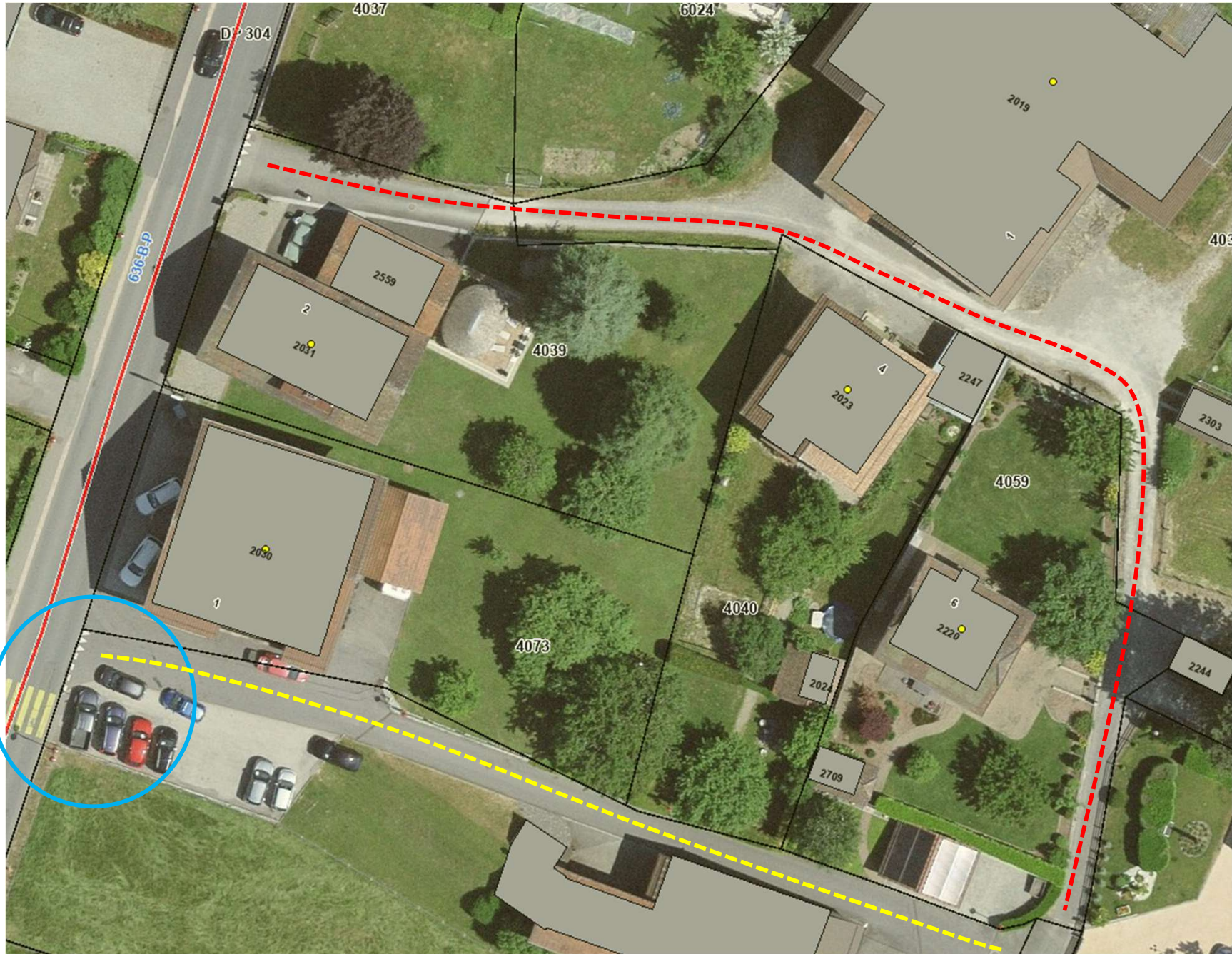
Servitude uniquement pour l'accès des parcelles privées, chemin non revêtu

Le chemin René-Morax étant situé sur une parcelle privée est uniquement grevé d'une servitude privée et qu'il est non revêtu, la question se pose de la légitimité de l'intégrer dans zone 30. (1)

La visibilité au débouché sur la route cantonale est non conforme (min 55m à 3m en retrait.

La dernière place de parc doit être condamnée. (2)

Servitude publique sur le chemin Gustave-Doret



(1)

Chemin René-Morax



Chemin Gustave-Doret

20.10.1911 011-58799

C

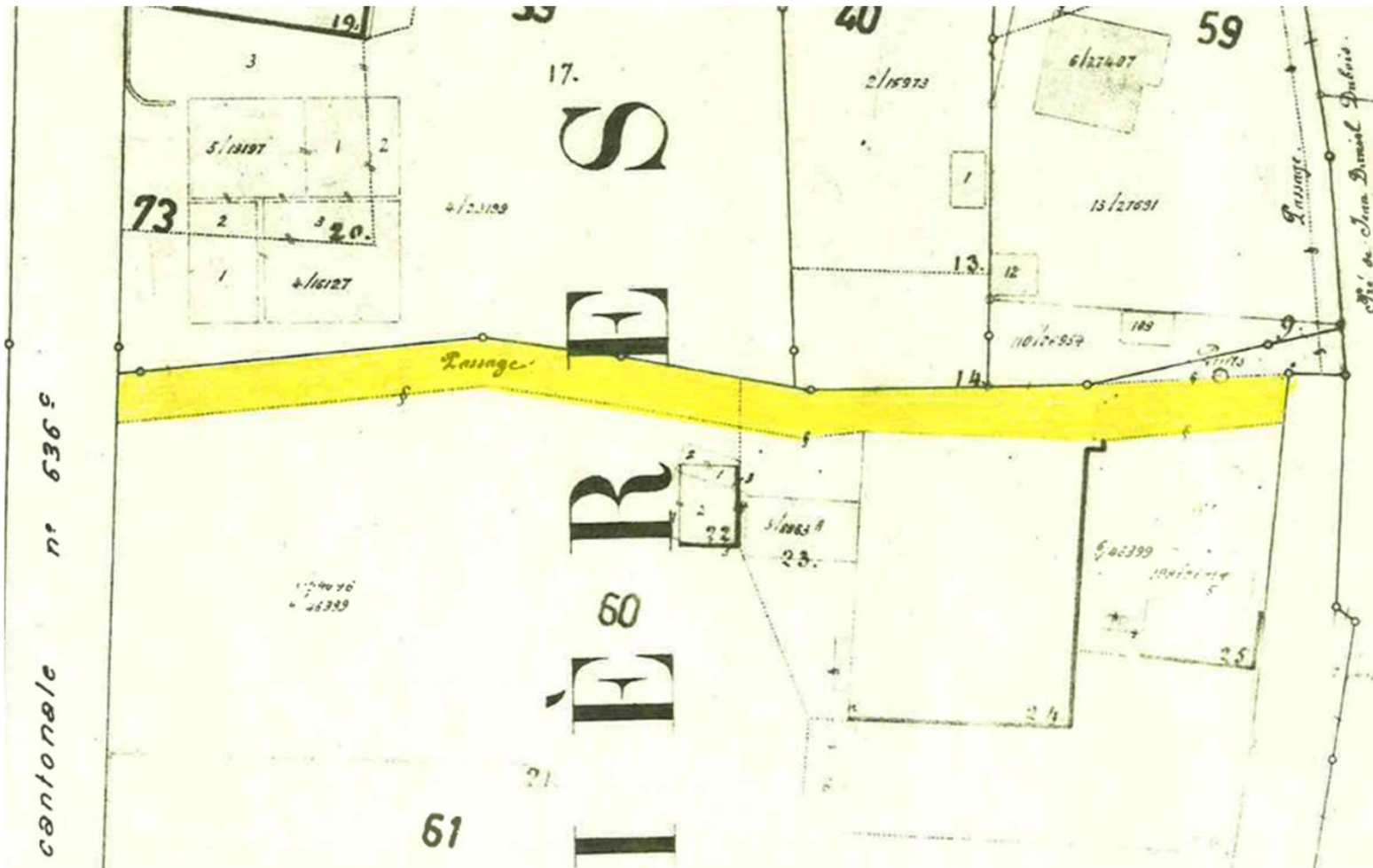
Passage public à char

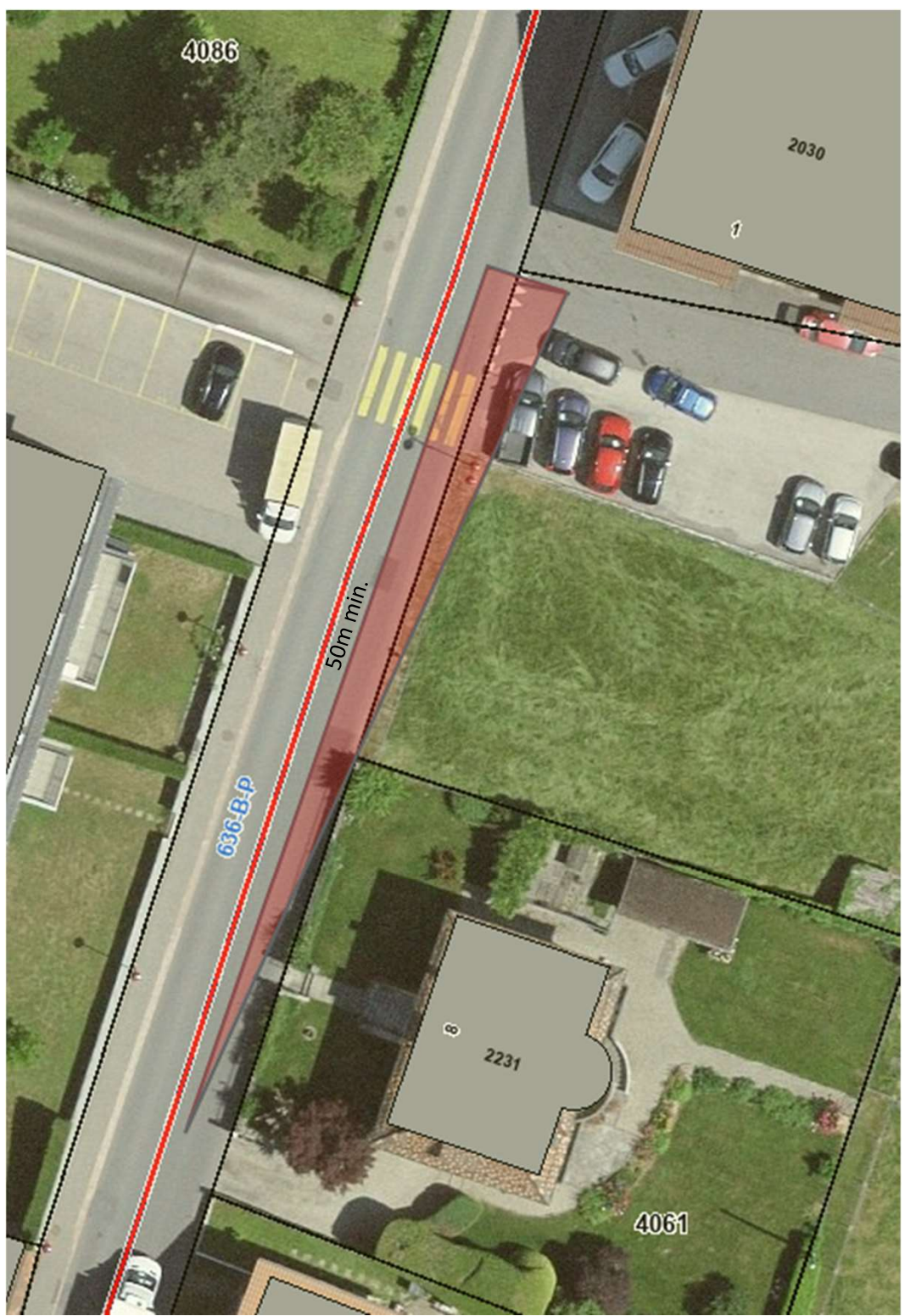
011-2003/003013 

en faveur de Jorat-Mézières la Commune, Carrouge

Textes du contrat

Conformément au tracé figuré en jaune au plan des servitudes.





4086

2030

50m min.

636-B-P

8

2231

4061

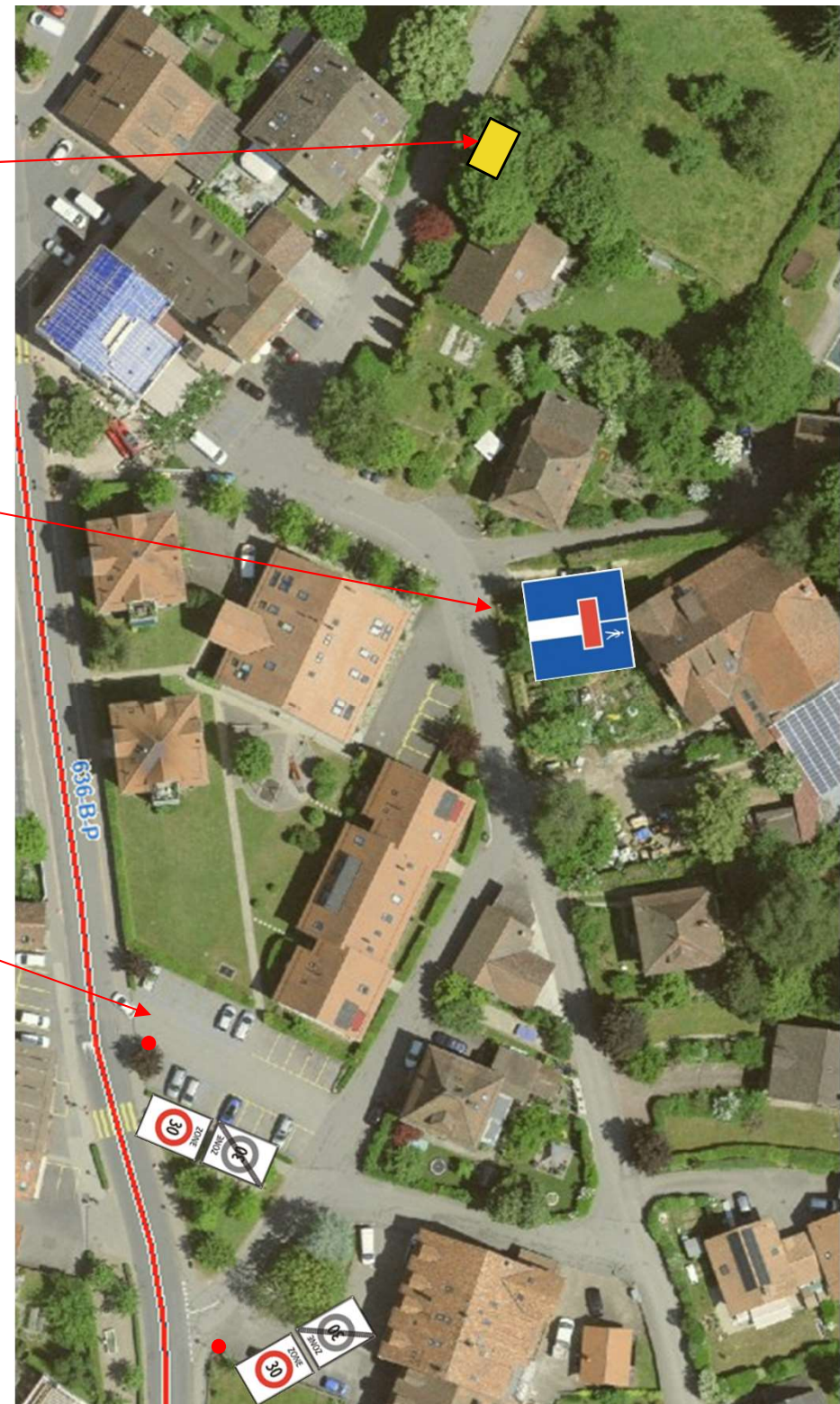
(2)



Signalisation non OSR interdite, à supprimer



Le signal impasse, doit indiquer l'exception pour les piétons



L'entrée par le parking n'est pas couverte par la signalisation de zone 30



Les zones ne sont légales qu'en localité,
nécessité d'ajouter la signalisation d'entrée
en localité manquante au niveau du
premier bâtiment





Limite générale
50

Mézières
Che Jorat-Mézières

Mézières
www.mezieres.ch